REGLEMENT

- Une montée simple avec parapente coûte CHF 21.00 et comprend un événement descente avec les remontées
- La carte journalier parapente coûte CHF 32.00 et comprend un nombre illimité de remontées durant la journée de délivrance
- La montée simple n'est pas convertible en carte journalière
- OBLIGATION de suivre la signalisation et de respecter la zone de décollage clairement délimitée
- Sûr le télésiège un seul parapentiste avec sa sac peut voyager
- Les parapentistes doivent respecter les autres personnes de la montagne et utiliser les toilettes mises à disposition. Il est INTERDIT d'uriner dans les zones de montagne partagées afin de préserver la propreté des lieux
- Les parapentistes sont tenus de s'informer des conditions météorologiques et du trafic aérien éventuel
- Cardada Impianti Turistici SA décline toute responsabilité en cas d'accident avec d'autres usagers de la montagne ou de dommages causés par les parapentistes à d'autres usagers, à des animaux ou à des biens!